

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°30 Permis d'occupation en date du 3 novembre 1923; au village de Bender Djedid, accordé au sieur Ahmed Ali, planton du service de l'enregistrement

n°30

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 mars 1923

Numéro JO
n° 324 du 30/11/1923

Date du numéro
30 novembre 1923

TEXTE INTÉGRAL

Le sieur Ahmed Ali, planton du service de l'enregistrement, des domaines et du limbre, demeurant à Djibouti est autorisé à occuper à titre précaire et révocable au village de Bender-djedid, une parcelle de terrain de forme rectangulaire d'une superficie de 83 m² 30 environ, mesurant 10 mètres de large et bornée au nord par l'avenue n° 14, au sud par un terrain vague, à l'est par l'alignement sera donné par le service des travaux publics après paiement, ait commissariat de police, du droit fixe de fr. prévu par l'art. 23 de l'arrêté du 23 juin 1900. Le présent permis est personnel et ne peut être transféré sans l'agrément de l'administration. La parcelle occupée doit recevoir dans le délai de trois mois, à dater de ce jour, une paillote dont les dimensions seront proportionnées au nombre d'individus à abriter, L'administration locale se réserve expressément le droit de retirer la présente autorisation lorsque l'intérêt public ou toutes autres circonstances, quelles qu'elles soient l'exigeront, sans que de ce fait le bénéficiaire puisse prétendre à une indemnité quelconque,